

Intuity pro[®]

CONDITIONNEMENT

Emballages

1 L (x 12)

5 L (x 4)

Palettes

1 L : 720 L

5 L : 800 L

EMB : SUMITOMO CHEMICAL AGRO EUROPE SAS –
10A rue de la Voie Lactée – 69370 SAINT DIDIER AU
MONT D'OR

FICHE D'IDENTITE

Composition

250 g/l de mandestrobine (25% p/p)

Formulation

SC - suspension concentrée

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2220893

Identifiant Unique de Formulation

SG20-E0N9-700Y-C8J2

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché et Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € -
RCS Lyon B 389 150 582 – 10A rue de la Voie Lactée –
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64

® marque déposée SUMITOMO CHEMICAL COMPANY Ltd

*Consulter les usages autorisés dans le livret

Consulter le livret avant toute utilisation

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



ATTENTION

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P391 : Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 6 heures.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur sols à pH_{CaCl2} < 7,2.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en bordure des points d'eau.

Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage selon les conditions fixées par l'arrêté du 20 novembre 2021 pour les usages caractérisés par "emploi possible".

Distance de sécurité riverains – Protection des personnes présentes et des résidents :

Respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 64 ou sur internet : www.quick-fds.com

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

PREMIERS SECOURS

En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

Tableau des usages autorisés

Traitement des parties aériennes

En l'absence de mention spécifique, les usages autorisés correspondent à une utilisation en plein champ.

En l'absence de restriction, les usages sont autorisés sur l'ensemble des cultures de la portée de l'usage.

Culture/Li-bellé	Cibles		Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stades d'application	Délai Avant Récolte	ZNT Aquatique	Culture attractive en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Cerisier	Monilioses et pourriture grise	Efficacité montrée sur <i>Monilinia laxa</i>	0,9 l/ha*	2/an/culture Intervalle minimum entre les applications : 7 jours	BBCH Min : 57 BBCH Max : 69	F*** (BBCH 69)	20 m	Emploi possible
		Efficacité montrée sur <i>Monilinia fructicola</i> et <i>Monilinia fructigena</i>	1,05 l/ha**		BBCH Min : 77 BBCH Max : 87	1 jour		Non concerné
Pêcher, abricotier, nectarinier	Monilioses	Efficacité montrée sur <i>Monilinia laxa</i>	0,9 l/ha*		BBCH Min : 57 BBCH Max : 69	F*** (BBCH 69)		Emploi possible
		Efficacité montrée sur <i>Monilinia fructicola</i> et <i>Monilinia fructigena</i>	1,05 l/ha**		BBCH Min : 77 BBCH Max : 87	1 jour		Non concerné
Prunier	Monilioses	Efficacité montrée sur <i>Monilinia laxa</i>	0,9 l/ha*		BBCH Min : 57 BBCH Max : 69	F*** (BBCH 69)		Emploi possible
		Efficacité montrée sur <i>Monilinia fructicola</i> et <i>Monilinia fructigena</i>	1,05 l/ha**		BBCH Min : 77 BBCH Max : 87	1 jour		Non concerné

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

En cas d'intoxication animale : contactez votre vétérinaire.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

INTUITY PRO est composé de mandestrobine, substance active de Sumitomo Chemical.

La mandestrobine est une strobilurine de synthèse qui agit au niveau de la respiration cellulaire en inhibant le complexe mitochondrial III (Quinone outside inhibitor-P). Elle appartient au GROUPE FONGICIDE **FRAC 11**.

Son action est essentiellement préventive en bloquant la germination des spores et le développement mycélien à la surface et dans les tissus de la plante. La mandestrobine présente une mobilité systémique et translaminaire. Elle est très efficace contre les espèces de *Monilinia* affectant les fruits à noyau : *Monilinia laxa*, *Monilinia fructicola*, *Monilinia fructigena*.

Emploi possible ou interdit = usage autorisé ou interdit durant la floraison et sur les zones de butinage, pour les cultures attractives en plein champ ou sous abri ouvert, dans les conditions fixées par l'arrêté du 20/11/2021.

*En cerisier, pêcher-abricotier et prunier sur fleurs et rameaux (BBCH57-BBCH69), la dose recommandée est de 0,6 l/ha.

**En cerisier, pêcher-abricotier et prunier sur fruits (BBCH77-BBCH87), la dose recommandée est de 0,7 l/ha.

***Délai Avant Récolte minimal autorisé entre le dernier traitement et la récolte, exprimé en stade de croissance de la culture (stade BBCH).

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Conditions d'application

Cerisier, Pêcher, Abricotier, Nectarinier, Prunier

L'utilisation d'**INTUITY PRO** contre les monilioses s'inscrit dans un programme, avec un nombre d'interventions dépendant de l'espèce et sa variété cultivée, de la période d'intervention (à floraison ou sur fruit) et des conditions météorologiques. Afin de limiter le risque d'apparition de résistances, il est important d'alterner les familles chimiques. Les traitements doivent être préventifs.

Sur fleurs et rameaux, traiter à la dose préconisée de 0,6 l/ha entre les stades BBCH 57 et 69.

Sur fruits, traiter à la dose préconisée de 0,7 l/ha, entre les stades BBCH 77 et 87.

Précautions d'emploi

Utiliser un matériel adapté à la culture et à la maladie à contrôler.

Veiller à une répartition homogène de la bouillie sur l'ensemble de la végétation à traiter.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

1) Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est en bon état,

propre et exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

2) Remplir d'eau propre la cuve du pulvérisateur aux deux tiers de la quantité souhaitée.

3) Mettre en route l'agitation et la maintenir pendant toute la durée de la mise en œuvre du traitement.

4) Bien agiter le produit dans son emballage avant utilisation.

5) Introduire lentement la quantité nécessaire de produit dans le pulvérisateur afin qu'il se dissolve au fur et à mesure.

6) Compléter le niveau d'eau.

7) Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.

8) En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est fortement recommandé d'alterner sur une même parcelle **INTUITY PRO** avec des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents (n'appartenant pas au groupe FRAC 11).

Pour plus d'informations sur les modes d'action, consulter la page : <https://phyteis.fr/ressources-formation/gerer-les-resistances>

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)					

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.

Immédiatement après l'application, nettoyer les EPI (Equipements de protection individuelle), se laver les mains à l'eau, prendre une douche et changer de vêtements.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température comprise entre -10°C et 30°C.

emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature.
07/2023

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ **N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.**
- ▶ **Protégez votre santé et celle de votre entourage.**
- ▶ **Surveillez les conditions météorologiques.**
- ▶ **Protégez les points d'eau.**
- ▶ **Protégez les pollinisateurs.**
- ▶ **Préservez la faune sauvage.**

+ D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) FLASHEZ-MOI



AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible